

Présentation

du projet de rénovation de



l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal

Les objectifs

par
Jean-Pierre Aumont, c.s.c.,
 recteur de l'Oratoire



Situation proposée à la fin des travaux : la circulation automobile a disparu de l'Axe sacré. Les surfaces gazonnées et les fleurs mettent en valeur la crypte et la basilique ; les visiteurs sont dans un site de beauté, propice à l'émerveillement et à la spiritualité.

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aura bientôt 100 ans ; il a été fondé en 1904 par le bienheureux frère André de la Congrégation de Sainte-Croix.

Il en a fait un lieu de prière et d'accueil dédié à saint Joseph. Depuis le début, ce site de paix et de beauté accueille de nombreux visiteurs en quête de croissance spirituelle et offre des services reliés

à cette démarche. L'Oratoire a rapidement été reconnu comme un des grands sanctuaires en milieu urbain et le plus important au monde dédié à saint Joseph. Peu à peu, il est devenu un véritable emblème pour tous et un objet de fierté pour tous.

Au départ, le domaine sur lequel il a été construit était beaucoup plus petit, ce qui a obligé à faire des

concessions en matière de sécurité et d'accessibilité. Le plus bel exemple est sans doute le fait que les pèlerins qui montent à l'Oratoire coupent à deux reprises la circulation automobile. Par ailleurs, l'aménagement autour du pavillon des pèlerins s'étend sur plusieurs niveaux, ce qui est très peu pratique pour les personnes à mobilité réduite, pour les aînés, et pour les familles avec enfants.

Les objectifs

par Jean-Pierre Aumont, c.s.c.,
recteur de l'Oratoire

Bien qu'il soit déjà centenaire, l'Oratoire n'a jamais été tout à fait complété. Ce qui explique la présence de bâtiments provisoires qui ne répondent plus aux besoins des pèlerins. Enfin, après autant d'années, les services d'accueil, d'écoute et d'aide à la croissance spirituelle doivent être adaptés à l'évolution des besoins des deux millions de personnes, que nous accueillons 365 jours par an, 15 heures par jour et qui représentent un ensemble de plus en plus riche de cultures différentes.

Pour adapter nos services, nous avons besoin :

d'un nouveau pavillon d'accueil équipé de salles de réunions et d'exposition pour recevoir et

informer les visiteurs qui viennent seuls ou en groupes ;

et d'un nouveau pavillon des pèlerins où ils trouveront :

- un nouveau lieu de célébrations religieuses ;
- les services de pastorale, de consultation et de bénédictions ;
- les bureaux de l'équipe des pèlerinages ;
- la boutique d'objets religieux et les services de restauration.

Le projet de l'Oratoire répond donc à trois objectifs :

- la sécurité ;
- l'accessibilité ;
- l'adaptation de nos services.

Restaurer et aménager un site et un patrimoine architectural de cette envergure représentent une très grande responsabilité. Comme le soutenait la Commission des biens culturels dans son rapport sur l'avenir du mont Royal de juin 2002, (p.23) :

« L'objectif fondamental de sauvegarde du patrimoine urbain et territorial est de concilier le maintien de l'identité des lieux et les transformations nécessaires pour adapter le cadre bâti hérité aux besoins contemporains. »
Nous avons donc le devoir, comme le rappelle la commission, d'opter pour des actions qui soient « les plus utiles au plus grand nombre d'individus pendant le plus longtemps ».

Les objectifs

par Jean-Pierre Aumont, c.s.c.,
recteur de l'Oratoire



Situation actuelle de l'axe sacré où l'on voit la circulation automobile couper à deux reprises la montée des pèlerins.

C'est pourquoi la préservation de l'écologie, du patrimoine, de la qualité de vie et de la culture ont été l'objet d'une constante préoccupation lors des réunions de travail que nous avons eues avec les professionnels :

- de la Commission Jacques-Viger,
- du Comité consultatif de Montréal pour la protection des biens culturels,

- du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce,
- du Comité d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Depuis trois ans, nous avons tenu pas moins de 11 rencontres avec les différents comités statutaires. De plus, nous avons travaillé en étroite

collaboration avec le Service de développement économique et urbain de la Ville de Montréal et nous avons rencontré à quatre reprises les représentants :

- des Amis de la Montagne,
- de la Fondation Héritage Montréal,
- de la Société historique de Côte-des-Neiges.

Les objectifs

par Jean-Pierre Aumont, c.s.c.,
recteur de l'Oratoire



Les célébrations à l'Oratoire sont bien fréquentées.

Nous remercions tous ces organismes pour leur contribution à l'élaboration de solutions :

- qui mettent en valeur le patrimoine ;
- qui protègent l'environnement du mont Royal ;
- qui répondent aux besoins des deux millions de pèlerins et visiteurs ;
- et qui améliorent le milieu de travail du personnel de l'Oratoire.

Aujourd'hui nous sommes fiers de présenter un projet qui répond non seulement à des valeurs comme le respect du patrimoine et de l'environnement, mais aussi à celles

qui font depuis toujours la fierté de l'Oratoire.

Tout d'abord : **la spiritualité**. Plus que jamais, le site de l'Oratoire sera un lieu de paix propice à l'inspiration, au recueillement et à la croissance spirituelle. Ainsi notre sanctuaire s'imposera encore davantage comme un lieu privilégié d'éducation et de célébration de la foi.

Ensuite **la qualité de vie**, car les pèlerins et visiteurs y seront accueillis dans la quiétude, au sein d'un environnement plus vert que jamais, au milieu d'œuvres d'arts et de musique sacrée. Tous et chacun pourront s'y déplacer à leur gré et en toute liberté.

Enfin, je voudrais insister sur **l'émerveillement** que tous les visiteurs éprouveront en découvrant, à partir du site de l'Oratoire :

- la basilique et la place de la Sainte-Famille ;
- des vues exceptionnelles sur Montréal et sa région ;
- dans un site où chacun se sentira chez soi, accueilli dans le respect et la dignité.

Le plan directeur d'aménagement

par Jacques Reeves,
architecte



Construction de l'Oratoire: le manque d'espace oblige à créer une route à travers de l'Axe sacré.

Je vous fais part de la méthodologie des interventions qui a mené les études de conception et résume les principales caractéristiques du projet.

Ma participation a débuté en février 2000 par une analyse approfondie de l'évolution du site de l'Oratoire depuis ses origines et d'une appréciation des valeurs patrimoniales des aménagements

et des bâtiments. Une recherche a également été effectuée au service des archives de l'Oratoire afin de bien comprendre les intentions des concepteurs du sanctuaire — les architectes Viau et Venne — afin de s'assurer que nos projets de développement s'inscrivent dans la continuité et le respect de l'œuvre des pionniers du sanctuaire.

Pour bien comprendre les enjeux, on m'a offert de m'installer dans le monastère — maintenant nommé le pavillon Sainte-Croix — et de partager quotidiennement avec les gestionnaires et le personnel pastoral pendant six mois le fonctionnement des activités et le comportement des pèlerins à l'occasion des célébrations.

Le plan directeur d'aménagement

par Jacques Reeves, architecte



Vue d'ensemble du site actuel.

Ce contact intensif avec le sanctuaire m'a permis de mieux apprécier les qualités et les défauts du site et des opérations. C'est donc sur cette base solide que nous avons ensemble pu définir en détail les solutions à mettre en œuvre.

Les principales caractéristiques du Plan directeur et les grandes lignes de force du projet sont :

1. la mise en valeur de l'Axe sacré

Ceci consiste à conférer à l'allée centrale une intégrité et une continuité d'ambiance partant de l'enceinte rue Queen Mary jusqu'à la crypte et la basilique.

- L'image du sanctuaire de l'Oratoire repose essentiellement sur cet axe. Souligner l'aspect sacré de cet axe, en éliminant les

éléments incompatibles avec sa vocation.

- La circulation des véhicules de toutes sortes qui croisent le passage des pèlerins doit être modifiée. Ainsi l'asphalte dans ce secteur très significatif sera remplacée par de la verdure et des aménagements, contribuant à la dignité de l'axe central.

Le plan directeur d'aménagement

par Jacques Reeves, architecte

- Les pèlerins qui empruntent les marches pour la prière à genoux bénéficieront d'une ambiance plus propice au recueillement. Les marches en bois seront maintenues et protégées par des bordures de plantations.
- Le thème floral de la partie basse serait prolongé tout le long de l'axe. Les pèlerins aboutiront devant une statue du frère André pour un accueil spirituel.
- Les talus — partie importante du paysage — seront ajustés en fonction de l'élimination des chemins et en accord avec le regroupement des marches. Les aménagements paysagers s'inspireront du caractère

patrimonial du jardin classique de la partie inférieure du site.

2. la Place de la Sainte-Famille et le plateau de la crypte

La seconde ligne de force du projet est la création d'une surface piétonne horizontale accessible donc aux personnes handicapées et située au niveau de la crypte.

Ce plateau offrira l'accès directement au pavillon Sainte-Croix, à la chapelle votive où les pèlerins peuvent se recueillir sur le tombeau du frère André, allumer des lampions et accéder à l'Oratoire et au pavillon des pèlerins où sont regroupés les services de consultation, le restaurant, le magasin etc. Le carillon sera

aménagé sur ce plateau dans une structure spécialement conçue pour en faire un instrument musical de calibre international. Ainsi, on pourra mieux l'entendre et mieux le voir.

Au centre de la place sera aménagé une statue de la Sainte-Famille. L'espace de la place permettra l'accueil et les célébrations en plein air pour environ 1000 pèlerins.

Le plan directeur d'aménagement

par Jacques Reeves, architecte



Le sanctuaire à la fin des travaux: le plateau donne un accès sans obstacles et totalement horizontal à la crypte, au pavillon des pèlerins, à la place de la Sainte-Famille et à la chapelle votive. Les personnes à mobilité réduite peuvent s'y rendre par des escaliers mobiles, un ascenseur ou par la montée prévue pour certains véhicules adaptés.

3. l'axe des services aux pèlerins

Le secteur ouest du site qui est en dehors de la zone sacrée du sanctuaire, recevra les services et activités périphériques et de soutien au bon fonctionnement du sanctuaire.

- On y retrouvera en particulier les nouveaux bâtiments de services

aux pèlerins en haut du talus à hauteur de la place de la Sainte-Famille, le pavillon d'accueil au bas du talus en bordure du stationnement et le centre d'interprétation. Ces deux bâtiments seront reliés par un passage équipé d'escaliers mobiles et d'un passage avec ascenseur afin que tous les visiteurs y inclus les

personnes handicapées puissent accéder facilement au niveau de la crypte en partant du stationnement principal.

- La montée actuelle sera reprise. Elle s'éloignera de l'axe sacré et suivra la voie déjà pavée. L'accès par Queen Mary des véhicules des visiteurs, incluant les autobus, se fera à l'extrémité ouest de l'aire

Le plan directeur d'aménagement

par Jacques Reeves, architecte

de stationnement, à l'écart de l'Axe sacré. Cette nouvelle montée sera adoucie pour mieux satisfaire la circulation et la sécurité.

- Le stationnement principal est aménagé dans la zone actuelle. Le nombre de places sur le site passera de 597 cases (automobiles et autobus) à 339 cases. Des talus aux abords de la rue Queen Mary et à mi-distance dans le stationnement seront aménagés afin de mieux cacher la vue des automobiles. Le stationnement sera bordé d'arbres existants et ajoutés.

Voilà pour les trois grandes lignes de force du projet.

- L'axe sacré
- Le plateau et la place de la Sainte-Famille
- L'axe des services aux pèlerins

Les autres sujets faisant partie du plan directeur s'inscrivent dans l'achèvement de certaines installations inachevées; l'accès à l'entre-dômes d'où on aura une vue exceptionnelle sur Montréal, par-dessus les trois sommets du mont Royal, l'ajout d'ascenseurs et remplacement des escaliers mobiles, la restauration et réaménagement de locaux et des améliorations de

l'aspect paysager dans le secteur des bâtiments périphériques. Enfin, l'aménagement de l'esplanade est aussi envisagé.

L'impact sur la végétation arborescente

par Michel Gagné,
ingénieur forestier



Vue d'ensemble des boisés du sanctuaire. Moins de 1 % des arbres seront touchés par les travaux. Cinq arbres seront replantés pour chaque arbre abattu.

Depuis la toute première présentation du projet de restauration et d'aménagement de l'Oratoire Saint-Joseph, de nombreuses inquiétudes ont été exprimées concernant l'impact qu'auront les travaux de construction sur la végétation arborescente existante. Ces inquiétudes sont légitimes et elles ont été prises en considération par l'équipe de professionnels qui travaille depuis plusieurs années

à la conception de ce grand projet.

La création, l'entretien et l'amélioration des espaces verts où les arbres dominant, la préservation de boisés naturels, ainsi que les réalisations horticoles importantes faites depuis sa fondation en 1904 démontrent clairement l'importance accordée à la présence des végétaux à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. Dans cet ordre d'idée, il a été convenu de

replanter cinq (5) arbres pour tout arbre qui serait abattu à cause des travaux.

Les travaux de construction ont en outre été planifiés de façon à minimiser le nombre d'arbres qui devront être coupés. De plus, depuis les premières ébauches du projet, le tracé de certains chemins a même été modifié afin de réduire le nombre d'abattages.

L'impact sur la végétation arborescente

par Michel Gagné,
ingénieur forestier



Vue de l'Oratoire depuis le chemin Queen Mary à la fin des travaux. Les espaces verts dominent l'ensemble du site.

Seulement 43 arbres seront coupés, soit environ 5 % des arbres situés dans les secteurs aménagés de l'Oratoire, et moins de 1 % des arbres situés sur l'ensemble du site. Douze (12) de ces arbres ont une cote de santé et d'intégrité structurale égale ou inférieure à 60 %, ce qui signifie que leur espérance de vie est limitée. Les autres arbres qui seront coupés en raison des

activités de construction sont, quant à eux, situés dans des zones non aménagées de la propriété.

Ces zones non aménagées sont constituées de petits peuplements forestiers où les seules interventions qui y sont pratiquées sont justifiées par des motifs de sécurité ou par des motifs phytosanitaires.

Ce sont des zones conservées à l'état naturel où le public n'a pas accès. La strate herbacée, la strate arbustive ainsi que la régénération arborescente sont présentes.

L'impact sur la végétation arborescente

par Michel Gagné, ingénieur forestier

Ces zones naturelles font partie du patrimoine forestier hérité des forêts pionnières et leur conservation a toujours été considérée comme prioritaire par l'Oratoire Saint-Joseph.

Qu'il s'agisse de boisés naturels ayant plus ou moins les caractéristiques de la forêt qui peuplait ce versant du mont royal au début du siècle dernier, ou qu'il s'agisse d'un boisé plus récent, provenant d'arbres semenciers qui se sont établis après le début de la construction de la basilique vers 1927, l'inventaire quantitatif et qualitatif a permis de faire ressortir les particularités suivantes :

- le taux de mortalité dans les secteurs où il y aura des activités de construction est important ;

-la qualité des boisés de ces secteurs se dégrade rapidement à la lisière de la forêt en raison de l'envahissement par des essences non désirables, tant horticoles qu'indigènes. La présence de plus en plus grande de l'érable de Norvège, du robinier faux-acacia et du nerprun est un bel exemple de cette situation.

Les travaux, qui seront réalisés notamment sur la montée actuelle et pour remettre en état une portion du chemin Kingston, permettront de corriger en grande partie cette situation, dans une zone pouvant aller jusqu'à dix mètres, de part et d'autre de la zone des travaux. Ceci se fera en éliminant ces essences indésirables et en procédant à leur remplacement, à la fin des travaux,

par des essences indigènes plus nobles, ayant des caractéristiques comparables à celles de la forêt qui colonisait le mont royal au début du siècle dernier.

L'impact sur la végétation arborescente

par Michel Gagné, ingénieur forestier

Différentes mesures de mitigation et de protection seront mises en place afin de protéger les arbres qui sont situés en bordure des différents secteurs où seront exécutés des travaux. Des contrôles réguliers seront effectués afin de s'assurer que les activités de construction restent circonscrites à l'intérieur d'un périmètre préétabli et qu'aucun manquement aux règles établies, afin d'assurer la protection des végétaux, ne sera toléré de la part des différents entrepreneurs qui travailleront sur le chantier.

En conclusion, il est important de retenir que la diminution de la surface des aires de stationnement au profit d'espaces verts ornés d'arbres ainsi que la reforestation des aires où des travaux auront eu lieu, par des essences indigènes, auront pour conséquence d'accroître le nombre actuel d'arbres qu'il y a sur le site tout en améliorant leur qualité.